



**Consulat Général d'Italie
Lagos**

VISA D'ENTRÉE POUR VISA « DIPLOMATIQUE » POUR ACCRÉDITATION OU NOTIFICATION (V.N.)

Le visa diplomatique pour accréditation ou notification permet l'entrée en Italie, pour un séjour de longue durée à caractère indéterminé, aux étrangers titulaires d'un passeport diplomatique ou de service, destinés à exercer leurs fonctions auprès des représentations diplomatiques ou consulaires de leur pays en Italie ou auprès du Saint-Siège.

Le visa diplomatique est également délivré aux étrangers membres du noyau familial proche et cohabitant du titulaire.

Pour demander le visa, il faut présenter:

1. [Formulaire de demande de visa](#) de séjour dûment rempli et signé ;
2. Passeport diplomatique ou de service en cours de validité, supérieur d'au moins trois mois à la durée du séjour ;
3. Une photo récente au format [ICAO](#) ;
4. Demande officielle présentée par Note Verbale du Ministère des Affaires Étrangères local ou de la représentation diplomatique-consulaire compétente en Italie ;
5. Réservation aérienne.

ATTENTION : La liste des documents ci-dessus doit être considérée comme indicative pour les usagers. Le Consulat se réserve le droit d'effectuer des vérifications supplémentaires selon le cas et de demander des compléments documentaires.